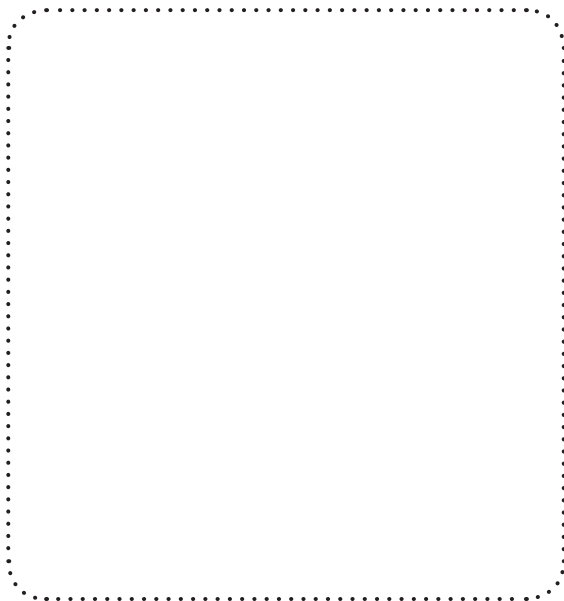


Nous sommes représentants des usagers

Comment les contacter

Vous pouvez obtenir la liste
des représentants des usagers

auprès de l'accueil
de l'établissement*.



France
Assos
Santé
La voix des usagers
Provence-Alpes-Côte d'Azur

* Au sein des établissements de santé, les noms des représentants des usagers doivent être affichés. Vous pouvez aussi vous adresser au chargé des relations avec les usagers ou au directeur de l'établissement
Ne pas jeter sur la voie publique - Réalisation : Yupi 797859527 - © images : Adobe stock

* Un agrément est délivré aux associations ayant une action effective, réelle et reconnue dans le domaine de la santé (décret du 31 mars 2005).

Si vous souhaitez faire une réclamation, des propositions d'amélioration ou des remerciements, vous pouvez me contacter.



Ce que vous pouvez attendre de moi

Information Rouage de la communication entre usagers et professionnels, je transmets de l'information dans les deux sens et m'assure que vous pouvez accéder aux informations dont vous avez besoin.

Accompagnement dans vos démarches.

Écoute et relais auprès des professionnels. Je porte la parole de tous et œuvre dans un esprit de coopération.

Devoir de discrétion, astreinte au secret professionnel, représentation loyale.



Qu'est-ce qu'un usager ?



Toute personne utilisant le service public de santé, qu'elle fasse appel à un établissement ou à un professionnel du secteur public ou privé. En pratique, il s'agit aussi bien du malade que de la personne qui consulte et de ses proches.

Si je dois définir le représentant des usagers en un mot, c'est celui de **facilitateur**. Beaucoup de personnes sont dans l'incapacité de s'exprimer : elles n'ont jamais appris, elles ont peur, elles ne connaissent pas le fonctionnement de l'institution... C'est à nous d'assurer ce rôle !




Pour plus de renseignements

vous pouvez contactez

France Assos Santé Provence Alpes-Côte d'Azur

 | 04 86 91 09 25

 | paca@france-assos-sante.org
 | paca.france-assos-sante.org

et également notre ligne juridique

La ligne Santé Info Droits

Horaires d'ouverture :

Lundi, mercredi, vendredi : 14h - 18h

Mardi et jeudi : 14h - 20h



01 53 62 40 30

La ligne de France Assos Santé